

FICHE N°8 : Types d'autorisation selon le projet

NATURE DES TRAVAUX	AUTORISATIONS
CONSTRUCTION NOUVELLE de plus de 20m ² de surface de plancher ou d'emprise au sol*	PERMIS DE CONSTRUIRE
CONSTRUCTION NOUVELLE entre 5m ² et 20m ² de surface de plancher ou d'emprise au sol*	DECLARATION PREALABLE
TRAVAUX SUR CONSTRUCTION EXISTANTE entre 20m ² et 40m ² portant la surface de plancher totale du bâti inférieure ou égale à 150m ² (par bâtiment) – <i>Uniquement en zone U du PLU</i>	DECLARATION PREALABLE
TRAVAUX SUR CONSTRUCTION EXISTANTE entre 20m ² et 40m ² portant la surface de plancher totale du bâti au-delà de 150m ² (par bâtiment) - <i>Uniquement en zone U du PLU</i>	PERMIS DE CONSTRUIRE
TRAVAUX SUR CONSTRUCTION EXISTANTE entre 5m ² et 20 m ² de surface de plancher ou d'emprise au sol*	DECLARATION PREALABLE
CONSTRUCTION NOUVELLE ou TRAVAUX SUR CONSTRUCTION EXISTANTE de moins de 5m ² de surface de plancher ou d'emprise au sol*	PAS D'AUTORISATION
MODIFICATION DE L'ASPECT EXTERIEUR CREATION D'UNE PISCINE EDIFICATION D'UNE CLOTURE	DECLARATION PREALABLE
CHANGEMENT DE DESTINATION sans modification de façade (quel que soit la surface)	DECLARATION PREALABLE
CHANGEMENT DE DESTINATION avec modification de façade ou modification des structures porteuses (quel que soit la surface)	PERMIS DE CONSTRUIRE

* : Emprise au sol correspondant à la projection verticale au sol de la construction, tous débords et surplombs inclus.

ATTENTION : Les travaux refaits « à l'identique » (réfection toiture, ravalement de façade, ...) sont considérés comme des « modifications de l'aspect extérieur ». Ils doivent donc faire l'objet d'une demande en mairie.